

# Procès-Verbal

## Assemblée générale de l'Association Syndicale Libre du Domaine de l'Étang – 49240 Avrillé



**Samedi 12 juin 2021**

Initialement prévue le 29 avril 2021, l'Assemblée générale a été reportée au 12 juin en raison de la crise sanitaire due à la COVID 19.

Le président de l'ASL du Domaine de l'Étang exprime sa satisfaction que cette assemblée puisse se tenir en présentiel et ouvre la réunion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'ASL du Domaine de l'Étang à 10h00 précises.

Le décompte des présents ou représentés donne un chiffre de trente-huit (38).

Le quorum au sens de l'article 11 des statuts de l'ASL n'est pas atteint. L'Assemblée générale ordinaire sur première convocation est donc close à 10H01.

Le président ouvre immédiatement l'Assemblée générale ordinaire annuelle sur 2e convocation, sans aucune nécessité de quorum, comme stipulé dans les statuts de l'ASL, avec le même ordre du jour, à 10H02.

Présentation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité par l'ensemble de l'assemblée.

### **1 Rapport moral du président :**

Le président commence son rapport moral.

Il rappelle tout d'abord la liste des membres du Conseil d'Administration et présente le tableau des réunions et activités du Conseil d'administration.

## Le Conseil d'Administration : rôle et composition

Membre du Conseil d'Administration	AG 2020 à AG 2021
Michel Branlard	Trésorier adjoint
Bruno Chanteau	Président
Yves Clisson	Membre
Régine Couasnon	Membre
Étienne de la Boissière	Membre
Dominique Daudet	Trésorier
Luc Flamant	Secrétaire
Jacqueline Laneval	Membre

Dates de réunions du CA de l'ASL	
04/04/2020	Assemblée générale 2020 — reportée à 2020 09 11
26/05/2020	Réunion du CA ASL — Visio
07/07/2020	Réunion du CA ASL — Présentiel
07/09/2020	Réunion du CA ASL — Présentiel
11/09/2020	Assemblée générale 2020
29/09/2020	Réunion du CA ASL — Élection du bureau
12/10/2020	Réunion de passation de la trésorerie
15/10/2020	Réunion Trésorier/Président
20/10/2020	Réunion de présentation de YAPLA — Visio
30/10/2020	Rendez-vous Crédit Agricole avec Trésorier et Président
06/02/2021	Réunion CA ASL présentiel
11/02/2021	Visite de quartier avec Mme La Maire et Adjointe aux Quartiers
06/03/2021	Réunion CA ASL présentiel
20 et 27/03/2021	Assises de la transition écologique (Mairie et ALM)
29/03/2021	Rencontres sur animation et vie de quartier (mairie)
29/04/2021	Assemblée générale 2021 — reportée
11/05/2021	Réunion Zoom Mairie et ALM — Compostage de quartier
04/06/2021	Réunion CA ASL présentiel
12/06/2021	Assemblée générale 2021

Remarque : cette année la réunion de quartier avec la mairie a eu lieu en semaine, ce qui n'a pas permis d'avoir la présence de tous. (Cette remarque a été transmise à la mairie.)

**Assises de la transition écologique** : participation de Régine Couasnon.

2 thèmes à aborder : se déplacer et consommer

Régine était dans le groupe « se déplacer ».

Réfléchir à des solutions. Chaque sujet était répertorié avec un vote en fin de réunion afin de ne garder que 2 idées.

Énormément de propositions d'amélioration basées sur les déplacements doux, vélo et marche.

Les 2 propositions retenues vont être soumises à Angers Loire Métropole et les citoyens pourront voter aux mois de juillet et août sur ces propositions.

Les actions retenues pour la thématique « se déplacer » : sécuriser les moyens de déplacement ; sécuriser les vélos.

Créer si possible au niveau des copropriétés et des immeubles des moyens pour sécuriser les vélos.

Les nouveaux immeubles ont intégré des parkings à vélos sécurisés ce qui n'est pas le cas des anciens.

Il faudra travailler avec les copropriétés, les sociétés de logements HLM et sociaux.

Un deuxième point retenu serait de mettre des puces GPS sur les vélos. Cela existe déjà, mais c'est assez onéreux. L'idée serait de faire travailler les étudiants des écoles d'ingénieurs d'Angers sur le sujet pour leurs projets de recherche.

Une autre idée pour sécuriser les cyclistes, la création d'autoroutes à vélos. Retenir un site pilote et également aller voir ce qui se fait ailleurs et notamment en Pays-Bas (1 des participants était néerlandais).

## 2 Rapport d'activité :

### Tennis

Dossier assurance à la suite de la tempête de décembre 2019.

Réparé, remboursé. Coût « 0 ».

Nous avons une belle clôture (avec quelques réparations à envisager), ce qui n'est pas le cas des terrains.

### Environnement et cadre de vie

Reprise de contact avec l'entreprise Courant.

Les campagnes ne devaient pas commencer avant septembre et un résident nous a informés juste avant l'ouverture de l'AGE que 2 campagnes avaient déjà été effectuées.

Il nous a également indiqué que les camions travaillaient au-dessus des merlons de terre censés atténuer le bruit et donc inefficaces si l'on est au-dessus. Il y aurait des rampes d'accès derrière ces merlons afin que les camions montent sur les merlons et vident leurs bennes dans les cases prévues à cet effet.

⇒ Le président va prendre de nouveau contact avec Mr Courant pour demander ce qui l'en est et surtout lui demander la mise en place du comité de suivi qu'il avait lui-même proposé en précisant qu'il n'était pas utile de le mettre en place avant le début des campagnes.

### Règlement Domaine de l'Étang

Travail sur la mise à jour du règlement du Domaine de l'Étang en standby. Son approbation est repoussée à une date ultérieure en raison des contraintes sanitaires. Le conseil espère vous présenter une approbation des mises à jour pour l'assemblée générale de l'année prochaine.

### Assises de la transition écologique : 20 et 27 mars 2021

2 réunions organisées par la mairie et ALM

Point évoqué précédemment par Régine Couason.

### **Rencontre sur la vie et l'animation des quartiers : 29 mars 2021**

Réunion avec toutes les associations avec pour objectif l'augmentation du nombre de contacts avec les citoyens et l'encouragement des échanges entre Avrillais. Participation prévue de Michel Branlard.

Projet reporté à 2022 à cause de la crise sanitaire.

### **Alimentation électrique au Domaine de l'Étang**

Le câble de distribution est très dégradé sur l'avenue Auguste Renoir.

Gros soucis, le câble d'alimentation générale serait en fin de vie.

Ce n'est pas la première intervention d'ENEDIS qui intervient très rapidement pour effectuer des pontages ponctuels ainsi que des travaux de terrassement et d'installation de poteaux provisoires.

Il semblerait que le gros câble d'alimentation ait été changé. Le bureau va vérifier auprès d'ENEDIS.

La municipalité a été alertée pour demander son aide pour résoudre ce problème le plus rapidement possible. Pour le moment uniquement l'avenue Auguste Renoir semble concernée.

Sur l'animation et la vie des quartiers, le président précise qu'il ne sait pas si c'est le rôle de l'ASL d'être partie prenante, mais l'ASL ayant été invitée à participer, le bureau va voir ce qu'il s'y passe et décidera ensuite de poursuivre sa participation ou pas.


Le président a répondu à une invitation sur le compostage de quartier. Difficile à mettre en place pour le Domaine de l'Étang puisque c'est un compostage collectif. Il faut créer un groupe de personnes référentes qui devra gérer les bacs de tri, les dates de dépôt des déchets verts et de collecte ou de récupération du compost.

Où mettre ces 3 grands bacs ? Le parc des poumons verts a été évoqué comme possible lieu.

Un nombre important de résidents du Domaine de l'Étang possèdent déjà leur propre composteur, il paraît donc difficile d'être partie prenante au projet pour nous. Affaire à suivre.

Si le projet devait voir le jour, cela se ferait conjointement avec le quartier de l'Adézière.

### 3 Rapports Financier — Bilan 2020 :

 <b>Rapport Financier - Bilan 2020 au 31/12/2020 - 1 / 5</b>		
<b>Dépenses : Etat Comparatif Prévisionnel / Réalisé 2020</b>		
Libellé	Prévision	Réalisé
Frais Secrétariat et Recouvrement	600,00 €	184,36 €
Frais d'assurances	275,00 €	274,28 €
Tennis - Frais d'entretien	960,00 €	1 020,00 €
Tennis - Provision	1 500,00 €	810,00 €
Tennis - Sinistre		4 116,00 €
Frais Internet	55,00 €	0,00 €
Assemblée Générale - Bureautique	900,00 €	710,98 €
Assemblée Générale - Interprète		522,00 €
Assemblée Générale - Total		1 232,98 €
Frais Divers	250,00 €	5,00 €
Frais d'Avocat Affaire Courant	600,00 €	600,00 €
Adhésion Assoconnect	400,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 540,00 €</b>	<b>8 242,62 €</b>

— Les frais de secrétariat sont inférieurs au prévisionnel. Ce sont principalement des frais de recouvrement qui sont par ailleurs remboursés. cf. recette.

— Les frais d'assurances sont conformes à l'attendu.

— Les frais d'entretien Tennis sont en augmentation de plus de 6 %.

— La provision Tennis est amputée de 690 €. Cela correspond à la partie du sinistre qui n'a pas été remboursé dans un 1er temps pour raison de vétusté. Ce point a été contesté par notre assurance avec succès. Cette somme a été réglée en 2021 et sera ajoutée à la provision 2021.

— Le montant du sinistre Tennis s'élève à 4116 €. L'ASL a dans un premier temps réglé la facture, puis l'assurance nous a remboursés (cf. recettes).

— Les frais Internet sont à zéro, car réglés en décembre 2019.

— Les frais de courrier pour l'assemblée générale s'expliquent par l'envoi de deux convocations en 2020 (avril et septembre, l'AG d'avril ayant été annulée pour raison sanitaire). Le compte-rendu a été envoyé par mail, ce qui a permis une économie substantielle.

— Les frais d'interprétation en langue des signes sont plus élevés, car la réunion a duré 3 heures. Pour rappel la facturation se fait au temps passé.


— Les frais divers correspondent à un remboursement d'appel de fonds pour « trop perçu ». Une personne a fait un chèque de 20 € et a été remboursée en espèces.

— Les frais d'avocats sont conformes à ce qui était attendu.

— Les frais d’abonnement Assoconnect sont à zéro, le conseil d’administration ayant choisi finalement le logiciel proposé et financé par le Crédit Agricole à hauteur de 19 € par mois.

**Le total des dépenses** est supérieur de 2700 € au prévisionnel. Cela est dû au sinistre du Tennis.

Pas de questions des membres présents ou représentés concernant les dépenses.

 <b>Rapport Financier - Bilan 2020 au 31/12/2020 - 2 / 5</b>		
<b>Recettes : Etat Comparatif Prévisionnel / Réalisé 2020</b>		
Libellé	Prévision	Réalisé
Appels de fonds 2020 à 15€ * 257	3 855,00 €	3 420,00 €
Reste à recouvrer années antérieures	120,00 €	105,00 €
Remboursement frais de recouvrement	0,00 €	153,48 €
Tennis : Sinistre	0,00 €	3 426,00 €
Intérêts Livret A	0,00 €	171,20 €
Trop perçu Appel de fonds 2020	0,00 €	5,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 975,00 €</b>	<b>7 280,68 €</b>

— Appel de fonds : 29 propriétaires n’étaient pas à jour au 31 décembre. 3 propriétaires ne sont pas à jour à la date de l’AG. Le bureau va lancer les procédures habituelles.

— Reste à recouvrer : le réalisé est inférieur au prévisionnel. Un chèque était arrivé au moment de la clôture des comptes 2019. Toutefois, et cela est important, il n’y avait plus de retard de paiement au 31/12/2019 grâce au travail de relance de Jean Claude DIVAY que nous remercions tous.

— Remboursement de frais de recouvrement : Ce sont principalement les frais d’huissiers qui ont été réglés par les retardataires. Tous les rappels sont facturés et ils sont réglés.

Le remboursement du sinistre tennis s’élève à 3426 €. Pour rappel, le différentiel (vétusté) de 690 € a été réglé en 2021.

**Le total des recettes** est supérieur de 3305,68 €. Cela est dû au sinistre Tennis.

Pas de questions des membres présents ou représentés concernant les recettes.



## Rapport Financier - Bilan 2020 au 31/12/2020 - 3 / 5

### Etat des Recettes et Dépenses 2020

Nature des dépenses	Montants	Nature des recettes	Montants
Frais de Secrétariat/Recouvrement	184,36 €	Remboursement recouvrement	153,48 €
Frais d'assurance	274,28 €	Intérêts livret A au CA	171,20 €
Frais Assemblée Générale	1 232,98 €	Appels de fonds 2020 *	3 420,00 €
Frais Site Internet	0,00 €	Appels de fonds < 2020	105,00 €
Tennis - Entretien annuel	1 020,00 €		
Tennis - Sinistre	4 116,00 €	Tennis - Sinistre	3 426,00 €
Tennis - Provision	810,00 €		
Avocat Affaire Courant	600,00 €		
Frais Divers	5,00 €	Trop perçu appel de fonds 2020	5,00 €
Total	8 242,62 €		7 280,68 €
Solde Exercice en cours			-961,94 €


\* Pour rappel, la cotisation est fixée à 15 € depuis 2016. 20 € en 2015. 35 € en 2014.


Le solde de l'exercice 2020 est déficitaire de 961,94 €. C'est mieux que le prévisionnel qui était déficitaire de 1565 €.

L'année 2021 devrait être excédentaire. Cf prévisionnel 2021.

Le trésorier rappelle le montant des cotisations sur les différentes années. 15 € depuis 2016.  
La provision pour les terrains de tennis s'élève à 8300 € : 7500 € + 810 € de provision 2019

Pas de questions des membres présents ou représentés.

 <b>Rapport Financier - Bilan 2020 au 31/12/2020 - 4 / 5</b>	
<b>Disponibilités et placements</b>	
Libellé	Montant
Compte chèque Crédit Agricole	606,67 €
Caisse	63,25 €
Compte Livret Crédit Agricole	35 558,49 €
Avoirs ASL *	36 228,41 €

 <b>Rapport Financier - Bilan 2020 au 31/12/2020 - 5 / 5</b>		
<b>Situation Financière de l'ASL</b>		
Avoirs de l'exercice A-1 2019	36 578,35 €	Etat général ou avoirs de l'ASL de l'année précédente
Situation de l'exercice A	-961,94 €	Résultat année en cours
Provision Tennis 2020	810,00 €	Provision année en cours (1500-écart sinistre)
Paiement facture 2019	-198,00 €	Paiement facture interprète AG 2019
Situation pour accord disponibilité	36 228,41 €	Etat général ou avoirs de l'ASL de l'année en cours

Pas de questions des membres présents ou représentés concernant l'état des recettes et des dépenses.



## 4 Rapport de la vérificatrice aux comptes

Pour raison sanitaire, la réunion de vérification s'est tenue en partie par téléphone. Toutes les dépenses ont fait l'objet de pièces comptables justificatives. Les comptes sont confirmés conformes.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement Mme Van de VELDE, qui souhaite mettre fin à ses fonctions, pour toutes les années pendant lesquelles elle a œuvré.

Le Conseil d'administration recherche donc une personne volontaire pour ce travail qui consiste à vérifier les comptes une fois par an avant l'AG. Pour rappel, cette personne doit être extérieure au Conseil d'Administration.

Le président précise que cette personne peut se faire connaître d'ici la fin de la présente AG ou après réception du procès-verbal de cette assemblée.

## 5 Vote Approbation Bilan 2020

Appel à volontaires pour 2 scrutateurs.

Se proposent M. THOMAS Gabriel et M. NICOU Michel

Le nombre de présents ou représentés est passé à 42 depuis le début de la séance, des personnes ayant rejoint l'AG après l'ouverture de celle-ci et l'annonce du quorum.

Approbation du Bilan :	Contre :	0	
	Abstention :	0	
	Pour :	42	<b>Approuvé à l'unanimité</b>

## 6 Yapla — Logiciel de gestion associatif

En remplacement d'Assoconnect, payant (400 €) et approuvé lors de la précédente assemblée.

Le compte bancaire de l'ASL est logé au Crédit Agricole qui offre l'adhésion à la plateforme YAPLA.

Les 2 applications sont similaires, le Conseil d'administration a donc décidé de travailler avec cette application.

- Gestion automatique des appels de fonds (avec réception d'un courriel)
- Gestion de la liste des propriétaires
- Gestion de notre comptabilité
- À terme un site Internet (gain de 55 € de frais d'hébergement)
- Notre lettre d'information devrait aussi pouvoir être gérée sur cette plateforme.

En début d'année, un rappel de cotisation a été envoyé automatiquement et de façon intempestive. Le Conseil d'administration vous prie de l'en excuser. Le « bug » a depuis été corrigé.

### Questions :

Q : Crédit Agricole pourrait-il se servir des listes pour envoi de publicités ?

R : normalement non. Cette pratique est de toute façon interdite par le RGPD. Nous le faire savoir immédiatement si cela devait se produire.

Q : Peut-on être sûr d'un engagement durable dans la gratuité ?

R : On ne peut être certain de rien

Le coût pris aujourd'hui en charge par le Crédit Agricole est de 19€/mois. Si le Crédit Agricole stoppait sa prise en charge cela nous coûterait 19 €/mois.

Yapla est une Société canadienne, ses serveurs sont en Irlande. Le Crédit Agricole a signé un partenariat avec cette société.

Une personne dans l'assemblée fait remarquer qu'elle utilise YAPLA dans une autre association et que les paiements par carte bancaire sur la plateforme sont gratuits.

## 7 Terrains de tennis. Réfection :

État des courts de tennis :

Dégradation continue, ils arrivent en fin de vie, plusieurs solutions s'offrent à nous.

Solutions possibles :

- 1 — Ne rien faire du tout
- 2 — Refaire un court et laisser l'autre en l'état
- 3 — Refaire les deux courts
- 4 — Refaire un court et transformer l'autre en espace vert
- 5 — Refaire un court maintenant et l'autre plus tard (2, 3, 4 ans...)

Le Conseil d'administration a souhaité faire un sondage lors de cette Assemblée générale, après prise de connaissance des possibilités, tout en sachant que la réfection d'un seul court de tennis est de l'ordre de 35 000 € selon des devis demandés il y a quelques années et une première réponse de demande de devis cette année.

Nous avons en caisse 36 000 €.

Si la décision était prise de refaire au moins 1 court, il y aurait donc un appel de fonds spécifique.

La décision ne sera pas prise avant l'assemblée de l'année prochaine : 2022

Plusieurs questions sont posées par des propriétaires présents :

Avons-nous une idée de la fréquentation ?

Non, et il semble très difficile de connaître le nombre de personnes qui utilisent les terrains de tennis.

Un résident estime qu'un nombre conséquent des joueurs n'appartient pas au Domaine de l'Étang. Certains viendraient même d'Angers.

Dans ce cas il faut leur demander de quitter les lieux.

Nous n'avons aucune autorité de police, mais les terrains de tennis sont notre propriété commune, donc de notre responsabilité individuelle. Si des non-propriétaires jouent sur les terrains de tennis, il y a violation de propriété privée.

Le panneau indiquant que les terrains sont privés est placé trop haut.

De nouveaux panneaux sont prévus.

Différentes solutions ont déjà été étudiées ou mises en place.

Si on referme à clefs, il faut s'attendre à de nouvelles dégradations, et donc des coûts supplémentaires.

Si la solution était de ne rien faire en restauration et de transformer en espace vert ?

Le coût de la transformation serait aux alentours de 20 000 € par terrain, effectivement inférieurs aux 35 000 € de réfection.

Des frais d'entretien existeraient toujours.

Un espace vert entraînerait d'autres nuisances.

Quid de notre trésorerie ? Quel serait le montant supporté par propriétaire pour refaire cette trésorerie ?

Le président précise que l'objectif n'est pas d'utiliser toute notre trésorerie. Un appel de fonds exceptionnel sera à prévoir pour couvrir les frais.

Financement : coût estimation : 35 000 €/court

Avoirs ASL : 36 000 €

(Provisions tennis : 10 000 €)

Tableau récapitulatif des hypothèses :

<b>Rénovation des Tennis</b>						
<b>Hypothèse 1</b>	Réfection 1 seul terrain					
<b>Hypothèse 2</b>	Réfection 2 terrains					
<b>Hypothèse 3</b>	Réfection 1 + 1 (dans 3 ans)					
	Estimation du projet	Fond de trésorerie conservé	Pris sur Fond de Trésorerie	Appel de fond exceptionnel		
				Total	Par parcelle	
<b>Hypothèse 1</b>	35 000 €	10 000 €	25 000 €	10 000 €	40 €	
<b>Hypothèse 2</b>	70 000 €	10 000 €	25 000 €	45 000 €	175 €	
<b>Hypothèse 3</b>	70 000 €	10 000 €	25 000 €	45 000 €	Année 1	60 €
					Année 2	60 €
					Année 3	55 €

Qui dans le domaine se sert des terrains de tennis ?

Il faut plutôt voir la question sous un autre angle : qu'est-ce que rapportent les terrains de tennis sur la valorisation de nos maisons ? Et compte tenu de leur état aujourd'hui ?

Quand nous avons tous acquis nos terrains et fait construire nos maisons, chacun était informé, ou aurait dû être informé de l'existence des terrains de tennis et a donc acheté en toute connaissance de cause. On ne peut pas dire je ne joue pas, je n'en veux pas.

Remarque d'un des propriétaires présents :

Les acheteurs n'ont pas forcément eu l'information de la part du notaire qui a juste fait mention d'une ASL.

Le président stipule qu'il y a là une erreur du notaire, qui doit donner le règlement de copropriété préalablement à la vente, et que chacun est censé lire ce règlement.

Sondage à main levée afin d'orienter les recherches du Conseil d'administration :

On ne fait rien, on laisse les terrains de tennis mourir :	1
On en refait 1 et on laisse l'autre en l'état :	10
<i>Remarque</i> : on pourrait fermer le refait et laisser l'autre ouvert	
On refait les 2 :	16
On en refait 1 et on transforme l'autre en espace vert :	7
On transforme tout en espace vert (40 000 €) :	0

Certains propriétaires présents ou représentés ne se sont pas exprimés sur ce point.

Remarques dans l'assemblée :

On constate un rajeunissement des habitants du domaine. On pourrait orienter vers quelque chose d'attractif pour les jeunes, faire 1 mur d'entraînement ?

Le président attire l'attention sur les nuisances sonores que cela pourrait entraîner. Le Conseil d'administration a même pensé à faire un terrain de boules, mais ce ne serait sûrement pas du goût des riverains proches qui seront bien sûr associés à tout projet.

Si on transforme le tout en espace vert, pourrait-on envisager la rétrocession à la Municipalité ?

Lors de la visite de quartier, Mme la Maire a mentionné au président qu'elle ne souhaitait pas reprendre cet espace. Cela entraînerait en effet des frais supplémentaires pour la ville.

Pour ce qui est des terrains de tennis, le Conseil d'administration ne veut pas être seul à réfléchir sur le sujet et fait donc un appel à 3 ou 4 personnes pour créer un groupe de travail sur l'avenir de ces tennis. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître ; une première réunion est envisagée à la rentrée. Le conseil espère avoir reçu d'ici là les devis demandés.

Le Conseil d'administration souhaite associer des résidents à la réflexion, externes aux membres du Conseil d'administration, et dans un souci d'indépendance, afin que les propositions faites et/ou décisions prises ne soient pas considérées comme imposées par le Conseil d'administration.

Le conseil attend vos candidatures.

Remarque d'un propriétaire présent :

Pour l'avenir des tennis il serait plus normal d'avoir l'avis des 250 propriétaires que d'avoir seulement celui des 42 représentés à cette assemblée !

Le président est tout à fait d'accord avec cette remarque et rappelle que le sondage effectué n'a pas de valeur de décision. Ce point n'était de toute façon pas à l'ordre du jour. La décision sera prise lors de l'assemblée 2022. Tout le monde aura alors reçu les informations pour pouvoir prendre une décision. Il est rappelé que les personnes ne pouvant participer aux Assemblées générales peuvent se faire représenter et donner pouvoir avec des consignes de vote précises.

Utilisation de transpondeurs (accès sécurisé) pour les accès ? Il est de la responsabilité de chacun de prêter son droit d'accès aux terrains de tennis ou non. Tant que les personnes peuvent justifier leur présence...

Le Conseil d'administration et le groupe de travail réfléchiront aux différentes possibilités de sécurisation si besoin.

Les feuilles qui ont stagné tout l'hiver ont généré une aggravation de l'état des courts de tennis.

Les entreprises ne pouvaient pas intervenir en raison de la crise sanitaire et des différents confinements.

Le président fait remarquer que les terrains appartiennent aux propriétaires, chacun peut prendre son balai s'il estime que cela doit être fait. L'association pourrait même être motrice sur l'organisation d'un tel entretien. Le groupe de travail y réfléchira.

Les nouvelles constructions mettent en place des filets au-dessus des cours pour éviter ces problèmes de feuilles ou autres. Là encore le groupe de travail se saisira du sujet.

Autres questions :

Quelle durée de vie des courts ? Depuis quand sont-ils en place ?

Les courts vont avoir 30 ans.

La dépense est élevée, mais au regard de l'âge des courts, elle ne l'est pas énormément.

A-t-on une idée quant au rajeunissement des résidents et à la fréquentation à venir ? Les anciens n'y vont plus ou beaucoup moins. Si les terrains sont refaits, cela pourrait aussi être plus incitatif pour les résidents actuels, ou faire venir des couples avec enfants lors de la revente des maisons. Cela peut être aussi un argument d'attractivité pour de jeunes couples avec enfants.

À titre individuel, le président estime qu'il n'est pas raisonnable de laisser ce bien se dégrader.

Pour des gens qui ne payent pas ou n'ont pas les moyens de payer, leurs frais peuvent-ils être répartis sur l'ensemble des autres résidents ?

Ce n'est pas en cours à ce moment, mais c'est vrai que cela pourrait être mis en place temporairement par une décision de l'assemblée générale.

Dans les différents devis, mention a-t-elle été faite de la réfection des chemins d'accès ?

Dans les devis il apparaît déconstruction et remise en état seulement, donc non.

Ce point sera vu en temps et en heure par le groupe de travail, mais les chemins d'accès sont du ressort de la voirie communale.

Plusieurs sociétés ont été contactées, le Conseil d'administration est en attente de devis :

ADN-SOL/Sol Concept/SPORTINGSOLS/LB Loisirs (qui réalise l'entretien actuel)

Si vous connaissez d'autres entreprises, le Conseil d'administration est preneur.

Notre adresse courriel est rappelée en fin de procès-verbal.

À propos du procès-verbal de cette Assemblée générale, la diffusion se fera par courriel. Un lien de téléchargement sera donné, l'objectif étant de réduire notre empreinte écologique, moindre que la diffusion d'une pièce jointe par courriel.



Une personne de l'assemblée insiste sur le fait que cela n'est pas à l'ordre du jour et que cela pourrait heurter certaines personnes non présentes.

Le président en est pleinement conscient et respectera la décision si elle s'exprime par le rejet de cette proposition.

Il rappelle que l'assemblée générale est souveraine et rappelle que quiconque dans l'assistance peut émettre une proposition qui peut être adoptée par l'assemblée générale.

C'est un budget prévisionnel.

Sur proposition du président de l'ASL au nom du Conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée générale des propriétaires présents ou représentés de valider le passage de l'appel de fonds pour 2021 de 15 à 20 euros par un vote. Si l'ensemble s'abstient, il n'y aura pas de décision.

Approbation du passage de 15 € à 20 € :	Contre :	4
	Abstention :	4
	Pour :	34

### **L'assemblée générale valide le passage à 20 €**

Une personne propose que pour les années futures il y ait une rubrique spécifique dans le prévisionnel faisant apparaître la reconduction ou la majoration.

Le président prend note et demande au trésorier d'en tenir compte pour les prochains budgets prévisionnels.

Les personnes s'étant abstenues font part de leur choix du fait de l'absence à l'ordre du jour.

Une autre personne fait remarquer que le président assumera sa proposition, faite pour le bien de tous et qu'il mérite des remerciements plutôt que des reproches.

Le trésorier ajoute que certains propriétaires ont déjà fait un versement de 15€.

Reste à recouvrer 45 € sur l'appel de fonds de 2020.

Le solde du remboursement tennis déjà perçu, viendra grossir la provision pour les tennis.

L'ASL Domaine de l'Étang devrait donc faire un bénéfice prévisionnel de plus de 1000 €

Pas de questions supplémentaires de la part des membres présents ou représentés.

## **9 Vote Approbation BP 2021**

Approbation du Budget :	Contre :	0	
	Abstention :	1	
	Pour :	41	<b>Approuvé</b>

Remarque : Lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2021, il a été noté que le fait de passer la cotisation à 20 euros pour les années à venir nous garantirait le budget pour les prochains terrains dans 30 ans.

## 10 Vote Quitus au Conseil Sortant

Quitus au Conseil d'administration : Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 42 **Approuvé à l'unanimité**

## 11 Renouvellement du Conseil de l'ASL

Membres du Conseil de l'ASL		
Noms	Date(s) d'élection	Fin de Mandat
Michel Branlard	2017/2020	2023
Bruno Chanteau	2014/2017/2020	2023
Yves Clisson	2017/2020	2023
Régine Couasnon	2020	2023
Etienne de la Boissière	2011 / 2014 / 2017/2020	2023
Dominique Daudet	2019	2022
Luc Flamant	2017/2020	2023
Jacqueline Laneval	2016 / 2019	2022

Aucun membre du Conseil d'administration de l'ASL n'arrive en fin de mandat pour l'Assemblée générale 2021

Pas de démission non plus.

Le président fait remarquer qu'il n'y a que 8 membres au Conseil d'administration, un ou plusieurs candidats ou candidates seraient les bienvenus.

Le nombre de réunions est environ une toutes les 6 semaines, plus la participation de certains membres au groupe de travail sur les terrains de tennis.

Candidature de Mr **Philippe Van de VELDE**

Pas d'opposition à sa candidature, M. Van de VELDE est donc élu membre du Conseil d'administration. Bienvenue à lui au sein du Conseil.

Il est bien sûr possible de se porter candidat d'ici septembre.



<b>Candidats au Conseil de l'ASL</b>		
<b>Noms</b>	<b>Début du mandat</b>	<b>Fin de Mandat</b>
VAN de VELDE Philippe	2021	2024
	2021	2024
	2021	2024
	2021	2024
	2021	2024
	2021	2024

## 12 Questions diverses/Infos

### **Coupure de l'éclairage public à partir d'une certaine heure (23h00 en été)**

Cela n'est pas très sécurisant, mais c'est la volonté de certaines communes.

### **Existe-t-il la possibilité d'en couper une partie ?**

Non, il faudrait câbler les lampadaires sur différents réseaux.

Il existe la possibilité de capteurs individuels, mais cela représente une certaine somme et a priori la solution n'a pas été retenue par la municipalité

Cela interdit à certaines personnes de rentrer tard par le tramway.

### **Pourquoi la rue Mary CASSATT reste-t-elle allumée ?**

Elle doit être sur un autre réseau électrique.

La veille de l'assemblée elle était éteinte !?

### **Entretien des espaces verts municipaux ?**

Pas très satisfaisant. Le conseil n'arrête pas de faire remonter l'information.

Et l'on peut craindre que ce soit encore plus compliqué si cela passe sous la responsabilité d'Angers Loire Métropole. Le président essaiera d'en parler avec le Président d'Angers Loire Métropole.

Une demande d'ébranchage de certaines voies de passage effectuée en mars par une résidente a reçu une réponse en juin pour l'informer de la prise en compte de la demande et l'aviser du passage d'un membre du conseil municipal après l'été pour voir ce qu'il en est.

Le président aborde l'anniversaire des 30 ans du Domaine de l'Étang en 2022.

Nous avons de nouveaux arrivants (5 à 8) chaque année, de plus en plus jeunes et avec des enfants.

Bienvenue à eux, ils seront les bienvenus pour cet événement festif qui sera sur le budget prévisionnel présenté lors de notre assemblée générale début 2022 (nous espérons fortement qu'elle puisse se dérouler).

### **Dossier COURANT, où en est-on ?**

1<sup>re</sup> démarche : référé-suspension. Nous n'avons pas eu gain de cause.

À la suite s'est engagée une procédure sur le fond qui peut durer un certain temps voire un temps certain. Pas d'autres informations à ce jour. Le Conseil d'administration peut relancer l'avocat, mais s'il y avait eu du nouveau, il est à espérer qu'il nous aurait avertis.

Le président le contactera, et si possible, la réponse sera annexée au PV de l'assemblée.

Une personne, engagée à titre personnel, a contacté l'avocat il y a 3 semaines pour l'informer de faits nouveaux et notamment de la circulation des camions au-dessus du merlon, mais n'obtient aucune réponse de la part des avocats.

=>Le président va donc appeler directement l'avocat au lieu de lui écrire.

**Tennis, badges très bien, mais peut-on demander un passage de la police lors de leurs rondes pour contrôler les badges ?**

Non, nous sommes tous propriétaires, si quelqu'un n'est pas du Domaine de l'Étang on peut lui demander de quitter le terrain. Ne pas risquer d'affrontement et éventuellement appeler la police.

Oui, mais elle ne se déplace pas !

Mme la maire est officier de police... envisager quelque chose... ?

Pas de système de contrôle en place pour le moment.

À voir avec le groupe de travail tennis.

Le président rappelle que les terrains de tennis sont un lieu privé, et que, comme pour tout espace privé, la police ne peut y entrer sauf à y avoir été invitée ou en cas de nécessité absolue. Si l'on souhaite que la police puisse entrer à sa guise sur les terrains de tennis, il faut approuver une telle autorisation lors d'une Assemblée générale. À ce jour, aucun propriétaire n'a fait la demande.

=>Mettre à l'ordre du jour de l'assemblée 2022

L'ordre du jour arrivant à son terme, sans plus de questions des propriétaires présents ou représentés, le président remercie les personnes présentes de leur participation active et souhaite de très bonnes vacances à chacune et chacun, en espérant que la prochaine Assemblée générale puisse bien se tenir à la date qui sera retenue.

L'Assemblée générale est close à 11 h 47

Vous trouverez ci-dessous les noms des propriétaires qui se sont portés volontaires, qui pour être vérificateur aux comptes, qui pour rejoindre le groupe de travail sur les terrains de tennis.

Qu'ils en soient remerciés.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe de travail, merci de bien vouloir contacter le Conseil d'administration.

Candidats "Vérificateur aux comptes"
NICOU Michel
THOMAS Gabriel
Candidats "Groupe Tennis"
CAZENAVE Laurent
GUILLAUMAT Laurent
NICOU Michel
NOUVELLON Vincent
SOUVERAIN JeanJacques
WIBAUT Dominique

Adresse de l'ASL

[asl.domaine.etang@gmail.com](mailto:asl.domaine.etang@gmail.com)

Site Internet <http://www.asldomainedeletang.fr/>

Rappel de la page Facebook <https://www.facebook.com/ASLDomainedeletang/>

ASL Domaine de L'étang  
29, Avenue Auguste Renoir  
49240 AVRILLE

**Assemblée Générale  
Du 29Avril 2021**

**AVRILLE le 1 Avril 2021**

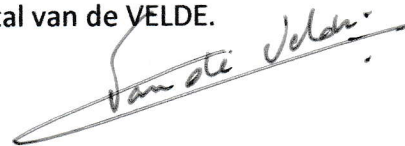
Messieurs, Mesdames,

Je soussignée Chantal van de VELDE demeurant 7, Allée Paul Cézanne  
Domaine de l'étang à AVRILLE ,agissant en tant que vérificateur aux comptes de  
l'association Syndicale Libre du domaine de l'Etang à Avrillé, déclare sur l'honneur  
l'exactitude de la comptabilité ASL pour l'exercice 2020.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Avrillé le 1 Avril 2021

Chantal van de VELDE.

A handwritten signature in black ink, reading "van de Velde", written over a horizontal line.